

Déclaration de conflit d'intérêts

Outils de communications internes

Avis aux gestionnaires

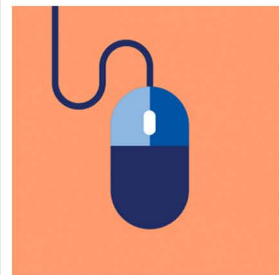


La Ville réaffirme sa volonté de faire plus pour l'éthique et l'intégrité

La révision du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Laval a amené l'adoption d'une nouvelle directive sur la déclaration de conflit d'intérêts, qui sera déployée progressivement à partir du 1^{er} mai au sein des divers services et bureaux de la Ville.

La déclaration de tout conflit d'intérêts étant déjà exigée, la nouvelle directive vient maintenant préciser quand et comment ces situations doivent être déclarées. Qu'ils soient ou non en situation de conflit d'intérêts, tous les employés devront annuellement faire leur déclaration en ligne.

Un mécanisme novateur qui nous permettra d'atteindre de hauts standards en matière d'éthique et d'intégrité!



Formation obligatoire du 2 février au 13 avril

Le BIELT vous offre une formation pour vous outiller et vous soutenir dans la gestion des conflits d'intérêts. Communiquez avec votre mandataire de formation pour vous inscrire.

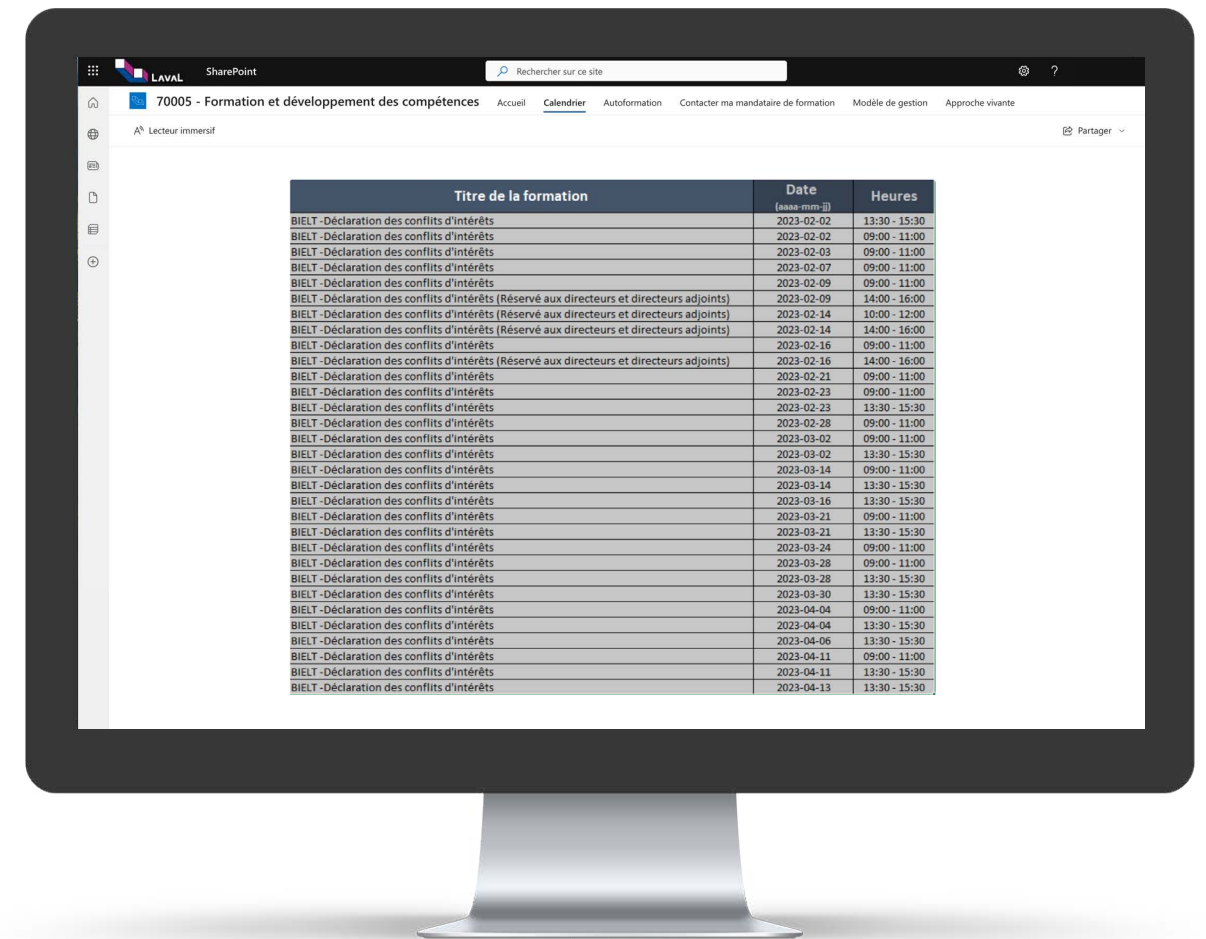
[Consultez le calendrier](#)

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?


Le BIELT a produit une vidéo expliquant brièvement la nouvelle directive : les types de conflit d'intérêts, les sources de conflit d'intérêts, les raisons pour lesquelles nous devons faire une déclaration, le tout appuyé par des exemples concrets.



Deuxième étape lorsqu'on clique sur le bouton



Avis aux gestionnaires (suite)




Formation obligatoire du 2 février au 13 avril

Le BIELT vous offre une formation pour vous outiller et vous soutenir dans la gestion des conflits d'intérêts. Communiquez avec votre mandataire de formation pour vous inscrire.

[Consultez le calendrier](#)

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Le BIELT a produit une vidéo expliquant brièvement la nouvelle directive : les types de conflit d'intérêts, les sources de conflit d'intérêts, les raisons pour lesquelles nous devons faire une déclaration, le tout appuyé par des exemples concrets.



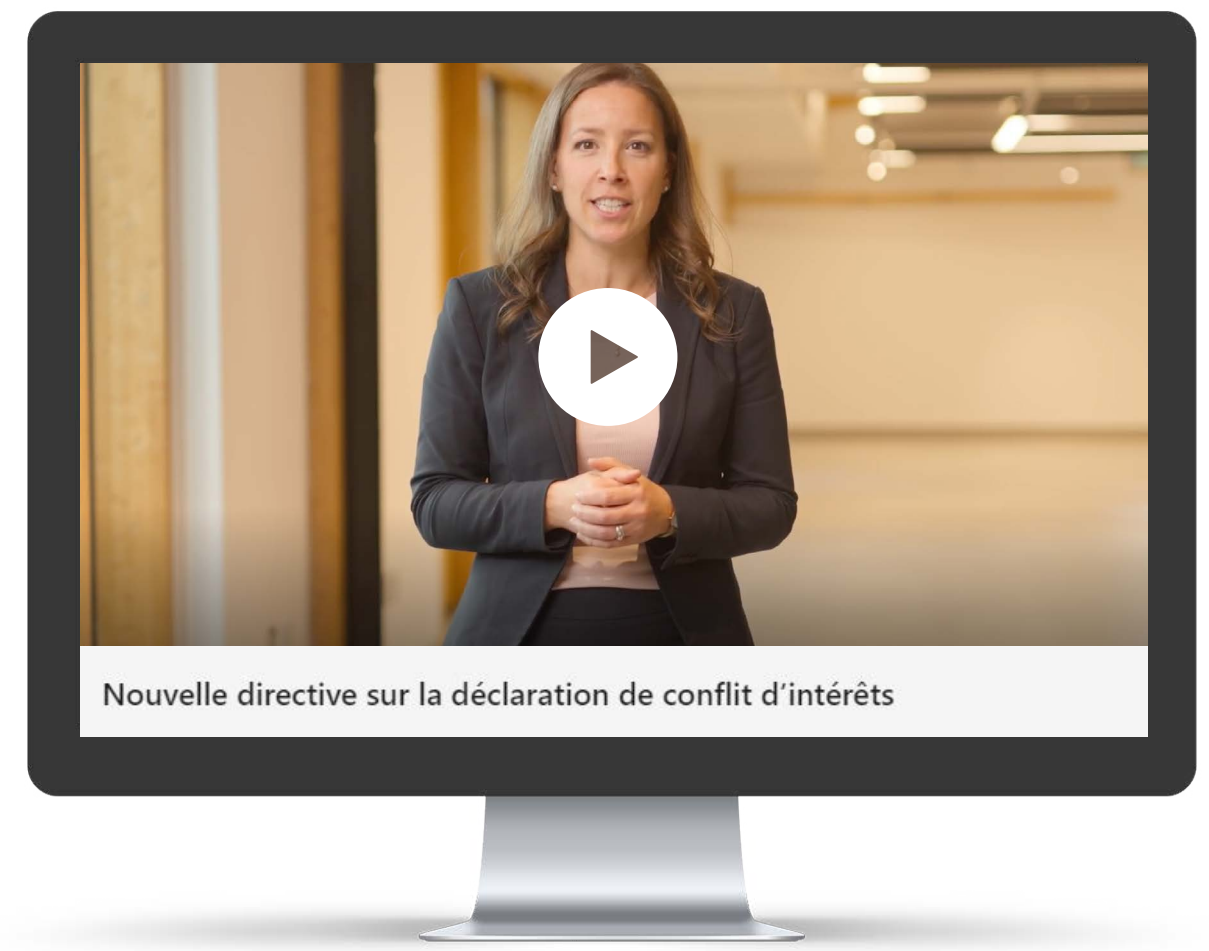
« Cette transparence dont vous ferez preuve, en divulguant vos conflits d'intérêts, va contribuer directement à préserver la confiance des citoyens, mais aussi celle de vos collègues et de vos gestionnaires à votre endroit. »

- Marie-Claude Boudreau, cheffe éthique et conformité

Pour plus d'information


- 1 Consultez la liste des mandataires
- 2 Référez-vous à la section intranet portant sur la déclaration d'un conflit d'intérêts

Deuxième étape lorsqu'on clique sur la vidéo



Avis aux gestionnaires (suite)

Le BIELT a produit une vidéo expliquant brièvement la nouvelle directive : les types de conflit d'intérêts, les sources de conflit d'intérêts, les raisons pour lesquelles nous devons faire une déclaration, le tout appuyé par des exemples concrets.



« Cette transparence dont vous ferez preuve, en divulguant vos conflits d'intérêts, va contribuer directement à préserver la confiance des citoyens, mais aussi celle de vos collègues et de vos gestionnaires à votre endroit. »

— Marie-Claude Boudreau, cheffe éthique et conformité

Pour plus d'information

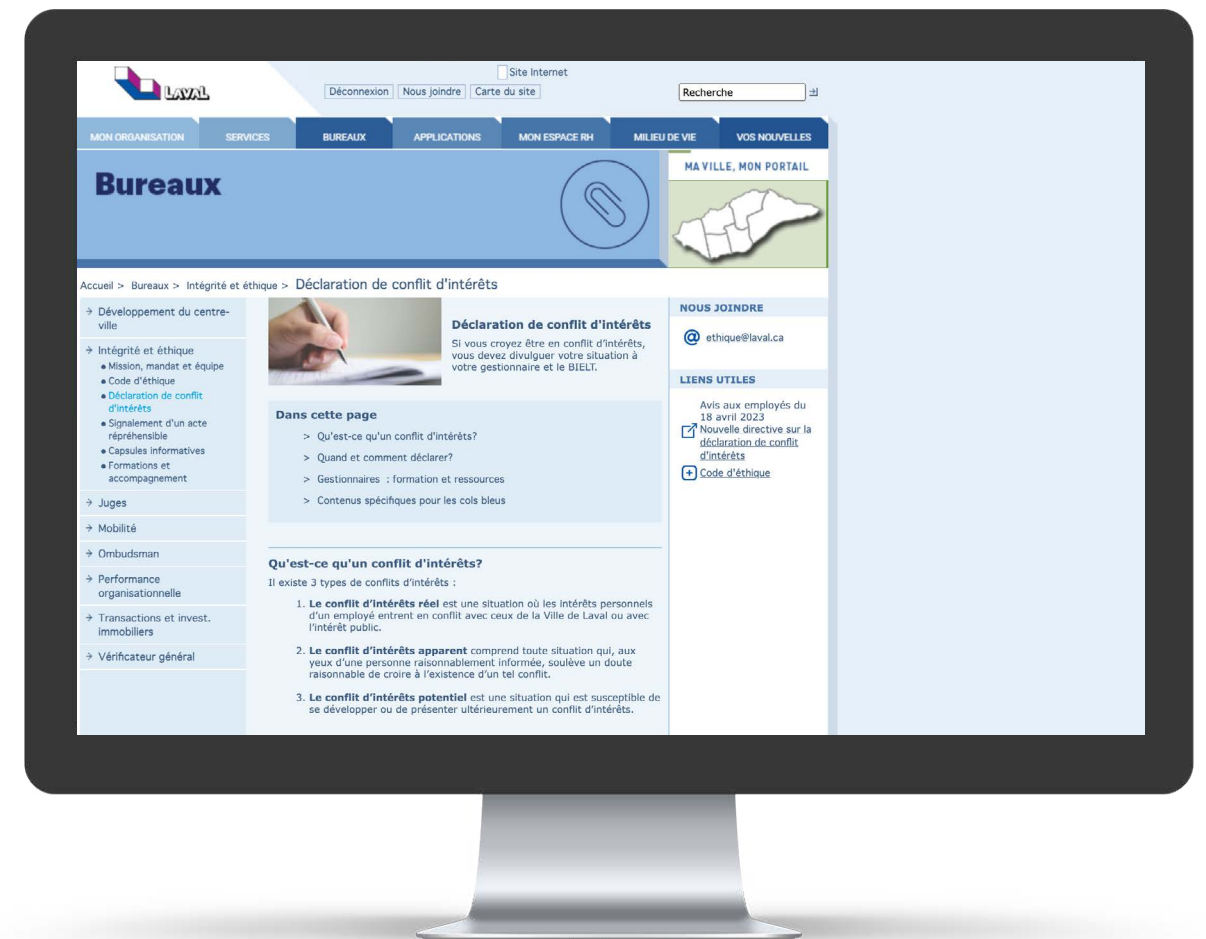
- 1 Consultez la liste des mandataires
- 2 Référez-vous à la section intranet portant sur la déclaration d'un conflit d'intérêts

Intranet Courriel 311 Comptoir multiservice

© Ville de Laval 2024 | Politique de confidentialité

Laval. Une île d'exceptions.

Deuxième étape lorsqu'on clique sur la section intranet



Avis aux employé.e.s

Avis aux employés
Nouvelle directive sur la déclaration de conflit d'intérêts

Déploiement par services et bureaux de la Ville

La révision du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Laval a amené l'adoption d'une nouvelle directive sur la déclaration de conflit d'intérêts. Son déploiement progressif s'amorcera le 8 mai au sein des divers services et bureaux de la Ville selon le calendrier suivant :

[Consultez le calendrier](#)

Je contribue à la culture d'éthique et d'intégrité à la Ville

Que vous soyez ou non en situation de conflit d'intérêts, vous devrez maintenant faire une déclaration annuelle à l'aide d'un formulaire en ligne qui sera par la suite archivé. À moins que vous ayez une situation de conflit d'intérêts à déclarer, vous devrez attendre le déploiement de votre service ou bureau pour remplir votre déclaration.

Depuis janvier, le Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne (BIELT) forme les gestionnaires afin qu'ils puissent vous accompagner avec votre déclaration. Les experts du BIELT seront également à votre disposition pour toute question ou précision.

Cette directive, novatrice pour une municipalité, vous protège et démontre votre engagement envers les valeurs d'éthique et d'intégrité de la Ville.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Le BIELT a produit une vidéo qui explique brièvement la nouvelle directive, les types et sources de conflit d'intérêts, pourquoi il est important de faire sa déclaration, le tout appuyé par des exemples concrets.



Deuxième étape lorsqu'on clique sur le bouton

BIELT Bureau d'intégrité et d'éthique Laval - Terrebonne

Calendrier de déploiement
Déclaration annuelle des conflits d'intérêts

Le Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne a été mandaté pour développer et dispenser une formation intitulée « Directive sur la déclaration des conflits d'intérêts » que les gestionnaires et employés de la Ville auront l'obligation de remplir.

- Tous les gestionnaires seront formés du 1^{er} février au 30 avril 2023.
- La formation des groupes d'employés s'échelonne de mai 2023 à février 2024.

| Période de formation | Service / Bureau |
|--|---|
| 1 ^{er} février au 30 avril 2023 | ➔ Tous les gestionnaires: <ul style="list-style-type: none"> Les cadres qui ne sont pas en situation de gestion n'ont pas à suivre cette formation. |
| 8 mai au 30 juin 2023 | <ul style="list-style-type: none"> Direction générale Approvisionnement Laval économique Immeubles, parcs et espaces publics Ingénierie Innovation et des technologies Bureau du développement du centre-ville Bureau d'assurance qualité des projets et suivi des investissements Bureau de réalisation de projets Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval/Terrebonne Bureau des transactions et des investissements immobiliers |
| 15 juin au 31 août 2023 | <ul style="list-style-type: none"> Affaires juridiques Centre d'excellence en géomatique Communications et marketing Environnement et écocitoyenneté Évaluation foncière Greffé Ressources humaines |

Avis aux employé.e.s (suite)

d'intégrité à la Ville


Que vous soyez ou non en situation de conflit d'intérêts, vous devrez maintenant faire une déclaration annuelle à l'aide d'un formulaire en ligne qui sera par la suite archivé. À moins que vous ayez une situation de conflit d'intérêts à déclarer, vous devrez attendre le déploiement de votre service ou bureau pour remplir votre déclaration.

Depuis janvier, le Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terbonne (BIELT) forme les gestionnaires afin qu'ils puissent vous accompagner avec votre déclaration. Les expertes du BIELT seront également à votre disposition pour toute question ou précision.

Cette directive, novatrice pour une municipalité, vous protège et démontre votre engagement envers les valeurs d'éthique et d'intégrité de la Ville.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Le BIELT a produit une vidéo qui explique brièvement la nouvelle directive, les types et sources de conflit d'intérêts, pourquoi il est important de faire sa déclaration, le tout appuyé par des exemples concrets.

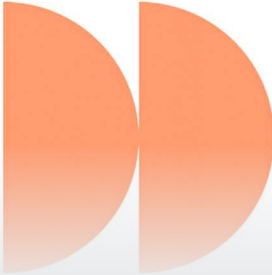


« Cette transparence dont vous ferez preuve, en divulguant vos conflits d'intérêts, va contribuer directement à préserver la confiance des citoyens, mais aussi celle de vos collègues et de vos gestionnaires à votre endroit. »

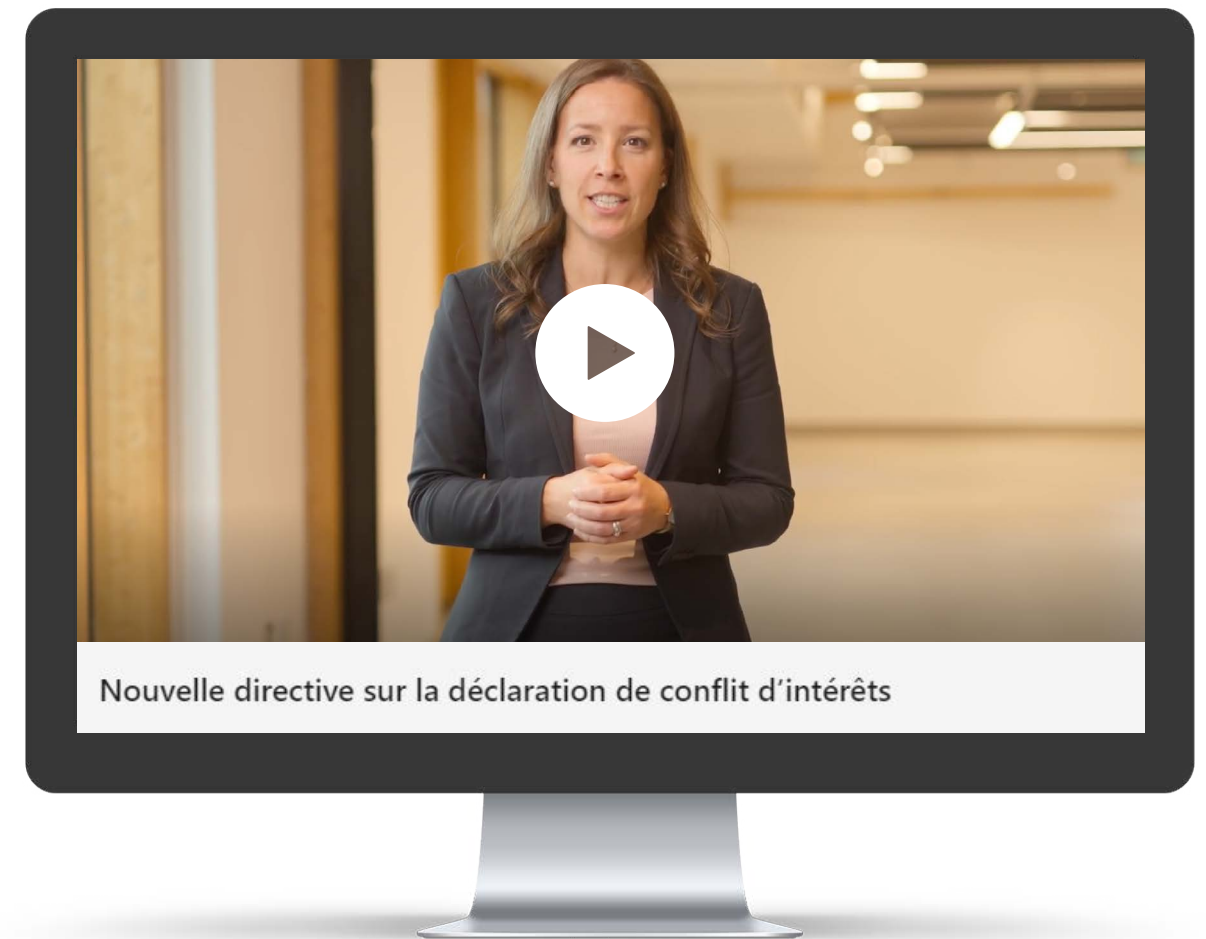
– Marie-Claude Boudreau, cheffe éthique et conformité

Pour plus d'information

➔ Référez-vous à la section intranet portant sur la déclaration d'un conflit d'intérêts et contenant plusieurs outils, dont un Guide à l'intention des employés.




Deuxième étape lorsqu'on clique sur la vidéo



Avis aux employé.e.s (suite)

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

Le BIELT a produit une vidéo qui explique brièvement la nouvelle directive, les types et sources de conflit d'intérêts, pourquoi il est important de faire sa déclaration, le tout appuyé par des exemples concrets.



« Cette transparence dont vous ferez preuve, en divulguant vos conflits d'intérêts, va contribuer directement à préserver la confiance des citoyens, mais aussi celle de vos collègues et de vos gestionnaires à votre endroit. »

- Marie-Claude Boudreau, cheffe éthique et conformité

Pour plus d'information

➔ Référez-vous à la section intranet portant sur la déclaration d'un conflit d'intérêts et contenant plusieurs outils, dont un Guide à l'intention des employés.

Intranet Courriel 311 Comptoir multiservice


© Ville de Laval 2024 | Politique de confidentialité

Laval. Une île d'exceptions.

Deuxième étape lorsqu'on clique sur la section intranet



Une de l'infolettre aux employé.e.s: nouvelle directive concernant la déclaration de conflit d'intérêts



Nouvelle directive concernant la divulgation de conflit d'intérêts
 Cette directive sera déployée progressivement à partir du 1^{er} mai 2023.
[Apprenez-en plus](#)

Ce qui se passe au boulot

Politique de gestion et d'encadrement de la contingence
 Vous voulez connaître les nouveautés en matière de gestion de la contingence pour vos projets? Une vidéo explicative est maintenant disponible.
[Visionnez-la](#)

Ce qui se passe à Laval

Cet hiver, venez jouer dehors!
 Vous avez envie de mettre le nez dehors? Profitez de vos parcs et du grand air pour vous amuser à proximité.
[Planifiez votre sortie](#)

Demande de permis
 Des projets de rénovation ou de travaux dans les prochains mois? Selon la nature des travaux prévus, l'obtention d'un permis pourrait être requise. Découvrez notre

Nouvelle de l'infolettre aux employé.e.s: nouvelle directive concernant la déclaration de conflit d'intérêts



Le DG rencontre Hugues Goupil, inspecteur-chef au Service de police
 Découvrez la 2^e entrevue de la série Le DG rencontre... qui met en lumière le travail exceptionnel de vos collègues.
[Lisez la conversation](#)

Ce qui se passe au boulot

Déclaration de conflits d'intérêts : un bilan positif pour la Ville
 Le BIELT a connu une hausse de 500 % des divulgations depuis la mise en place de la nouvelle directive sur la déclaration de conflit d'intérêts.
[Apprenez-en plus](#)

10^e rapport de l'ombudsman
 Au total, 457 dossiers ont été traités grâce à la confiance et à la collaboration entre l'équipe de Nathalie Blais et nos services afin de répondre aux demandes des citoyens et citoyennes.
[Voyez les détails](#)

Déclaration de conflit d'intérêts

Affichages

Télévisions municipales

Déploiement de la déclaration
de conflit d'intérêts

**Pour te
protéger, fais
ta déclaration.**



Pour plus d'infos, voir ton superviseur.



Babillards

**Ta situation
a changé?
N'oublie pas
de le déclarer.**



Pour te protéger, fais ta déclaration.

**Pour plus d'infos, consulte ton
superviseur ou un expert au BIELT.**

ville.laval.qc.ca, sous Bureaux / Intégrité
et éthique / Déclaration de conflit d'intérêts

